Duralex : "Ce serait de l'acharnement"

Publication : lundi 18 novembre 2013 15:18

La République du Centre, 18 novembre 2013

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN ■ Semaine décisive pour Antoine Ioannides, PDG de la verrerie Duralex

« Ce serait de l'acharnement »

Le juge des référés avait donné un mois à Duralex pour sécuriser son site, après un rapport alarmant de l'inspection du travail. À quelques jours de l'échéance, son PDG assure avoir fait tout ce qui était possible.

INTERVIEW

Alexandre Chartier
alexandre.chartier@centrefrance.com

■ ***Un mois après la décision du juge des référés, où en sont les travaux de remise aux normes ?*** Notre avocate a jusqu'au 22 novembre (ndlr : vendredi) pour présenter nos conclusions. Je suis confiant. On a fait des choses, on avance bien.

■ ***Vous pensez que ce sera suffisant pour convaincre la justice ?*** On a fait croire qu'on allait faire sauter toute la région. Aujourd'hui, ça se dégonfle. Tous les élus sont venus nous voir, que ce soit M. Sueur, M. Doligé, M. Lemaignen et M. Grouard. Ils nous soutiennent à fond la caisse parce que nous sommes une société qui tient la route.

■ ***Il y a quand même une décision de justice qui vous a condamné à effectuer ces travaux en urgence.*** Cette histoire de gaz a été surmédiatisée. Ce sont des microfuites qui n'avaient rien de dangereux. Elles sont réparées depuis le 4 novembre. Mais le juge a été fin : il n'a pas demandé à arrêter les vannes pour que le four puisse continuer. Il a débouté l'inspection du travail de son imbécilité ! En nous donnant un mois pour réaliser les travaux, il a montré qu'il n'y avait pas de danger imminent.

■ ***Le juge avait également souligné des problèmes sur le réseau électrique, sur la sécurité incendie…*** Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce que nous avons fait. Je réserve tout ça pour le juge… Mais il va être agréablement surpris.

■ ***Combien ont coûté ces travaux ?*** On doit chiffrer cela lundi. Ce que je peux dire, c'est qu'on est allé au-delà de ce qu'on nous demandait. Par exemple, pour ce qui est du gaz, on a dû creuser des tranchées. On en a donc profité pour changer 300 à 400 mètres de tuyauterie. Mais, je le redis, on ne peut pas faire une usine neuve. Je fais à hauteur de nos moyens financiers. Je ne mettrai pas la société en danger pour répondre aux exigences de la Dréal (*). Ce sont des fossoyeurs d'entreprises ! Je ne peux pas suivre leurs directives. Je privilégierai toujours la production. Nous avons déjà investi 15 millions dans cette usine.

■ ***Avez-vous repris le dialogue avec l'inspection du travail ?*** Nous avons une réunion mardi avec les services de l'État. J'ai fait ce que j'avais à faire mais je n'ai pas au-delà. À eux de faire des efforts maintenant. Qu'il y ait des améliorations à apporter, je n'ai jamais dit le contraire mais je n'accepterais jamais qu'on veuille mettre la société à l'arrêt. Ce serait de l'acharnement pur et simple.

(*) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, dont dépend l'inspection du travail.

CONFLIT. Antoine Ioannides, qui avait reçu l'année dernière la visite d'Arnaud Montebourg, ne mâche pas ses mots envers l'inspection du travail. PHOTO CHRISTELLE MISSONNE

Ce que dit l'ordonnance du juge

Le 28 octobre, le juge des référés du tribunal de grande instance d'Orléans condamnait la société Duralex (250 salariés) à effectuer, dans un délai d'un mois, d'importants travaux de mise en conformité de son site de La Chapelle-Saint-Mesmin. « Les dysfonctionnements constatés, et qui ne sont pas contestés, sont incontestablement de nature à occasionner des risques pour de nombreux salariés », écrivait le juge dans son ordonnance. Toutefois, alors que l'inspection du travail préconisait l'arrêt du site, le magistrat autorisait Duralex à poursuivre son activité. Si les travaux demandés ne sont pas réalisés dans les temps, Duralex devra payer une astreinte de 500 € par jour de retard.

Phoca PDF